

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2023/2024
L'Officiel n° 12
Du 24 Octobre 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

7 Rue Haute

11000 CARCASSONNE

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMMISSION FOOT ANIMATION

PV du 11/10/2023

Présidente : Bellabiod Myriam

Présents : Bellabiod Myriam, Annie Favier, Joris Biard, Patrice Boffelli, François Maurin, Henache Pascal

Invités : Frédéric Baudin CTD DAP

ORDRE DU JOUR

Point sur les plateaux et critérium de septembre et octobre.

Point sur les feuilles de match reçues et non reçues.

Décision de la commission a sanctionné dès le 1^{er} novembre, pour tous les clubs qui ne transmettent pas les documents sur le FAL ainsi que l'absence de licence, et les absences non prévenus : A l'unanimité est OK

Les clubs ne se présentant pas dans sa globalité lors d'un plateau à 4 ou 5 sera amendé (par exemple : 3 équipes inscrites les 3 équipes ne viennent pas, si le club vient à 1 équipes il faudra qu'il prévienne qu'il aura 2 équipes absentes) pensez à bien prévenir le club recevant, merci !

Avis favorable de la commission pour l'intégration de Faugère Audrey.

FEUILLE DE PRESENCE TRANSMISE NON COMPLETE

Le fun en u10 a transmis une feuille de match sans numéro de licence.

Merci de bien compléter entièrement toutes les informations liées aux joueurs.

Le FC Alzonnais poule C en u8/9 au plateau du 30/09/2023 à Alzonne, la feuille de présence transmise inscrit 4 joueurs avec des licences en cours, au 30 septembre les licences pour cette catégorie sont obligatoires. Merci de faire la régularisation des licences si cela n'a pas été fait.

AUTRES

Le fc trebes désengage une équipe u7, la poule 3 sera constituée de 4 équipes et non de 5

Le fc haute corbières fait forfait pour son équipe u7 pour la phase 1.

AMENDES

Le fc haute corbières est amendé de la somme de 16€ pour forfait u7 (club qui récidive dans les forfaits)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'amende infligée au Fc haute corbières pour la saison dernière en u7 et u11 est retirée.

Rappel aux clubs : Le sous classement garçon est interdit,
Certaines feuilles de match comportent le nom et prénom de l'enfant mais pas de numéro de licence,
Merci de régulariser la situation des joueurs.

Des contrôles ponctuels de licence, sur place seront réalisés.

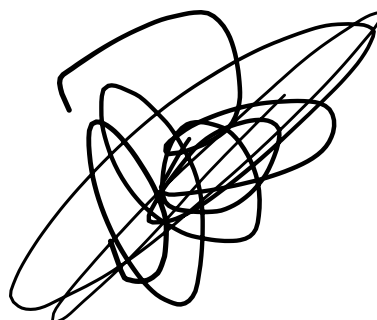
Pour les clubs qui n'arrivent pas à présenter le nombre d'équipes engagées en début de saison, pensez à faire un ajustement auprès du district pour la phase 2.

Possibilité d'intégrer d'autres équipes sous réserve d'acceptation de la commission et sous réserve que cela ne désorganise pas l'organisation actuelle.

Ci-joint le tableau des amendes qui sera effectif dès novembre :

MOTIF	U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-U13	SANCTION	
PRESENCE PLATEAU						<i>SANS PREVENIR</i>
ABSENCE d'un club sur un plateau si + 3 équipes	X	X	X	X	50 €	doublé
ABSENCE D'UNE EQUIPE Forfait d' 1 équipe			X	X	16 € (1ere), 26 € (2ém) 42€ (3ém)	doublé
Forfait général lors d'une phase					42 €	
FEUILLE DE PLATEAU						
FEUILLE DE PRESENCE NON PRESENTE LE JOUR DU PLATEAU	X	X	X	X	15 €	
FEUILLE NON RENVOYER 48H00 APRES LE PLATEAU	X	X	X	X	50 €	
Pas de numero de licence sur la feuille de plateau	X	X	X	X	15 €	
JOUEURS						
JOUEUR SANS LICENCE FFF	X	X	X	X	100 €	
Sousclassement garçons	X	X	X	X	70 €	
JOUEUR jouant dans 2 categories dans la même journée	X	X	X	X	100 €	

La présidente : Bellabiod Myriam



COMMISSION JEUNES

PV du 18/10/2023

Président : Mr Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Mr Alain DROUIN,

Absents excusés : Mr Patrice BOFFELLI, Mr David CARASCO

CATEGORIE U₁₂

- **Poule A**
 - FA CARCASSONNE 4 – RAZES Olympique **Forfait RAZES amende 16€**
- **Poule B**
 - FUN – SCNM du 30/09 : non envoi feuille de match : **amende FUN 25€**

CATEGORIE U₁₂/U₁₃

Niveau 1 poule B

FUN – FAC du 07/10. Non envoi de la feuille de match. **Amende FUN 25€**

Coupe de l'aude U₁₃ tour du 21/10

Poule A : GOAL 2 / FAC 1 / Trapel 4 stade Henri Milhau complexe de la Giraille à Castelnaudary

Poule F : FAC 4 / FCCM / RC BADENS stade de GREZES Herminis .

Il est demandé aux clubs recevant d'envoyer IMPERATIVEMENT les feuilles de match au secrétariat du district par mail dès samedi soir

Les 15 équipes classées 1ere de leur poule ainsi que le Briolet sont qualifiées pour les 8é de finale de la coupe.

En cas d'égalité dans une poule, c'est l'épreuve de jonglage qui départagera les équipes. En cas d'égalité au jonglage il faudra se référer à l'article 17-1 des dispositions communes des règlements des compétitions.

Si une équipe forfait, les 2 autres se verront déclarées vainqueures sur le score de 3/0

Les équipes restantes sont reversées en challenge.

Challenge PITCH

Les 16 équipes qualifiées en coupe de l'Aude sont celles qui participeront à la finale départementale Pitch sauf si un club est représenté par + de 2 équipes.

Pour la finale pitch uniquement, si un club a qualifié 3 équipes, l'équipe 3 sera automatiquement remplacée par le meilleur second des 15 poules.

Le choix du meilleur second se fera de la manière suivante :

- Nombre de points
- Nombre de jongles

Le tirage au sort des 8^é de finales de la coupe de l'Aude se fera le 02/11 à un horaire à déterminer.

Pour le challenge, les 30 équipes reversées seront rejointes par une équipe de l'entente Armissan/Gruissan, les équipes de l'entente Limoux/Cougaing, ainsi que tous les clubs souhaitant intégrer une nouvelle équipe pour la coupe. Tous les clubs, y compris ceux cités devront le faire savoir par mail.

CATEGORIE U15

- Niveau 2 poule B

Match du 23/09 Saint Hilaire / Ent. Grand Malepère. Le club de EGM a été imputé 2 fois du forfait. Le club est donc crédité de la somme de 39€

TIRAGE COUPE DE L'AUDE U15

POULE A	POULE B	POULE C	
LIMOUX COUGAING 1	OCSM 3	HMO 1	28 équipes + 4 régionales : OCSM 1 (U15R) OCSM2 (U14R1) SCNM 1 (U14R1) FAC 1 (U14R1)
ENT GRUISSAN MONTPLAIS	US MINERVOIS	GFPLM	
GFC 1	RC BADENS RUSTIQUES	FUN 1 U14T	
GOAL 2	FAC 2	UF LEZIGNAN 2	
POULE D	POULE E	POULE F	7 poules de 4. Le 1er de chaque poule qualifié en coupe de l'aude + les 5 meilleurs seconds soit 12 équipes + 4 ligues.
LUC FC	UF LEZIGNAN 1	US CONQUES 1	
FCCM 1	SCNM 2	TRAPEL FC 2	
FC HAUTE VVALLEE 1	LIMOUX COUGAING 2	RC PIEUSSE U14t	
FC BRIOLET 1	TREBES FC 1	GOAL 1	
POULE G			les 16 équipes restantes reversées en challenge Claude LACOUR
SAINT PAPOUL 1			
ENT GRAND MALEPERE 1			
TRAPEL FC 1			
FUN 2			

Les rencontres se dérouleront les 4/11 18/11 et 13/01.

Les équipes ayant une rencontre de coupe Occitanie le 04/11 joueront le 06/01. Cette date pourra être modifiée et la rencontre pourra se jouer en semaine avec l'accord des 2 clubs.

En cas d'égalité dans une poule entre 2 ou 3 équipes c'est l'article 17-1 des dispositions communes des compétitions du district qui sera utilisé pour le départage.

Les meilleurs seconds seront départagés selon l'article 17-2 des dispositions communes des compétitions du district.

L'ordre des matchs sera automatiquement créé par le logiciel.

CATEGORIE U17

COUPE DE L'AUDE U17



TIRAGE AU SORT COUPE DE L'AUDE U17

POULE A	POULE B	POULE C
GFC	OCSM 1	OCSM 2
LIMOUX COUGAING	GRAND MALEPERE 1	TRAPEL FC 1
LUC FC	FCCM	HMO 1
TRAPEL FC 2	FC BRIOLET	FC HAUTE VALEE

POULE D	POULE E	POULE F
GOAL 1	TREBES FC	OCSM 3
SCNM 1	GOAL 2	GRAND MALEPERE 2
UF LEZIGNAN	SCNM/GRUISSAN 2	FUN 2
GFPLM	US MINERVOIS	FC SALLELES

24 équipes + 3 équipes régionales (FAC - FUN - CONQUES)

6 poules de 4 le 1er de chaque poule qualifié + les 3 ligue. Un match de cadrage entre 2 équipes parmi les 6. Reste 8 équipes en coupe de l'aude.

Les 18 autres équipes sont reversées en Loubatieres. 3 matchs de cadrage pour arriver à 15 + l'équipe éliminée au match de cadrage de coupe de l'Aude.

Les rencontres se dérouleront les 4/11 18/11 et 13/01.

Les équipes ayant une rencontre de coupe Occitanie le 04/11 joueront le 06/01. Cette date pourra être modifiée et la rencontre pourra se jouer en semaine avec l'accord des 2 clubs.

En cas d'égalité dans une poule entre 2 ou 3 équipes c'est l'article 17-1 des dispositions communes des compétitions du district qui sera utilisé pour le départage.

Les meilleurs seconds seront départagés selon l'article 17-2 des dispositions communes des compétitions du district.

L'ordre des matchs sera automatiquement créé par le logiciel.

DIVERS

Nous rappelons aux clubs que **les reports de match pour raison Covid n'existent plus.**

Depuis le début de la saison **la FMI est OBLIGATOIRE** pour les rencontres des compétitions U12 et U12/13. Après 3 journées nous constatons toujours que des clubs ne présentent pas de tablette à leur adversaire. Il apparait même que des feuilles papiers ont été remplies sans que le contrôle de licences soit possible. Nous vous rappelons donc que dans le cas où une feuille de match papier est remplie, **les clubs doivent être en mesure de présenter les licences sur Foot Compagnon.** Dans le cas contraire l'équipe adverse est en droit de refuser de disputer la rencontre. **Si un arbitre est présent, et si aucun contrôle de licence n'est possible, pour une équipe il aura pour consigne de ne pas faire jouer la rencontre.**

Le Président

M. Jérôme Tisseur

COMMISSION SENIORS

PV du 18/10/2023

Président : M. Alexandre BANDIERA

Présents : Frederic REFFLE, Tristan ROBERT-TRAEGER

Excusé : M. Lorenzo BERTONA

COUPE OCCITANIE

3^{ème} tour

29/10/2023 à 14H30

ST NAZAIRE – US CONQUES

RAZES OLYMPIQUE – CUXAC D'AUDE

CASTELNAUDARY – FAC

01/11/2023 à 14H30

TREBES - FUN

COUPE LOPEZ « IDEC »

01/11/2023 à 14H30

USMN – ST NAZAIRE

Le président

M. BANDIERA Alexandre



COMMISSION FOOT ANIMATION

Réunion du 19/10/2023

Président : Bellabiod Myriam

Présents : Bellabiod Myriam, Annie Favier , Joris Biard, Patrice Boffelli , François Maurin, Henache Pascal

Invités : Frédéric Baudin CTD DAP

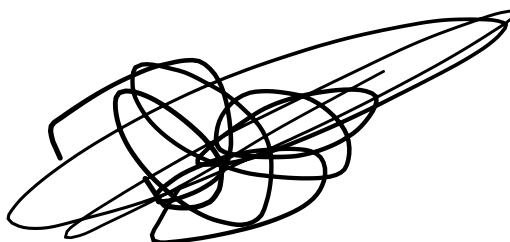
Information importante :

Une erreur s'est glissée sur le tableau du pv du 11/10/2023

Ce tableau ci-dessous annule et remplace le précédent :

MOTIF	U6- U7	U8- U9	U10-U11	SANCTION
PRESENCE PLATEAU				
ABSENCE d'un club sur un plateau si + 3 équipes	X	X	X	Uniquement Sans avoir prévenu 50 €
ABSENCE D'UNE EQUIPE Forfait d' 1 équipe	X	X	X	Uniquement Sans avoir prévenu 20 €
Forfait général lors d'une phase	X	X	X	42 €
FEUILLE DE PLATEAU				
FEUILLE DE PRESENCE NON PRESENTE LE JOUR DU PLATEAU	X	X	X	15 €
FEUILLE NON RENVOYER 48H00 APRES LE PLATEAU	X	X	X	30 €
Pas de numero de licence sur la feuille de plateau	X	X	X	15 €
JOUEURS				
JOUEUR SANS LICENCE FFF	X	X	X	100 €
SOUSCLASSEMENT garçons interdit dans les RG à partir U9		X	X	70 €
JOUEUR jouant dans 2 categories dans la même journée	X	X	X	100 €

La présidente : Bellabiod Myriam



COMMISSION D'ENTRAIDE

PV DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

Présidente : Martine DORS

Présents : Annie FAVIER, Philippe CONFERON

Excusé :

Ordre du jour

- 1- Renouvellement adhésion
- 2- Rappel des montants alloués
- 3- Aide aux joueurs blessés

Adhésion à la commission d'entraide

La commission d'entraide informe les clubs que la cotisation annuelle volontaire de 50 euros sera débitée sur le mois de décembre 2023.

Les clubs ne souhaitant pas adhérer à cette cotisation devront par retour de mail, le signaler au secrétariat du District de l'Aude avant le 15 novembre 2023.

Rappel des différents montants alloués

L'aide financière aux joueurs blessés

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - Un mois allocation : | 80 euros |
| - Deux mois allocation : | 130 euros |
| - Trois mois allocation : | 200 euros |
| - Quatre mois allocation : | 280 euros |
| - Cinq mois allocation : | 340 euros |
| - Six mois allocation : | 400 euros |

Joueurs blessés

Dossiers traités ce jour :

Club de Fanjeaux, joueur Jeremy JUIN, montant alloué 280 euros du 13 mars 2023 au 06 juillet 2023

Club de Fanjeaux, joueur Paul LASSALE, montant alloué 400 euros du 19 mars 2023 au 03 septembre 2023

Club de Lézignan, joueur Anthony FERNANDES, montant alloué 170 euros du 30 janvier 2023 au 18 avril 2023

Club de Quillan, joueur Rolando LESME VILLAMAYOR, montant alloué 130 euros du 06 février 2023 au 13 avril 2023 en attente de l'arrêt du 18 février 2023 au 04 mars 2023

Club de Quillan, joueur Brice MORALES, montant alloué 130 euros du 20 mars 2023 au 21 mai 2023 reprise du travail au 22 mai 2023

Club de Villegly, joueur Lenaic MANREZA, montant alloué 240 euros du 05 mars 2023 au 18 juin 2023

Club de Villegly, joueur Thierry PELLEGRIN, montant alloué 240 euros du 04 janvier 2023 au 16 avril 2023 en attente de l'arrêt du 12 février au 20 février et du 06 mars au 13 mars

Club de Souilhe, joueur Thibaut TOURNERET, montant alloué 130 euros du 22 juin 2023 au 27 août 2023

Club de Pezens, joueuse Alexandra MORILLO, montant alloué 80 euros du 05 juin 2023 au 09 juillet 2023

Club de Pezens, joueuse Maëlys TERAIMATEATA, montant alloué 80 euros du 23 avril 2023 au 26 mai 2023

La Présidente